



Modification des horaires de travail

Par **cargo**, le **06/01/2015** à **16:21**

Bonjour,

Je suis notaire assistant (titulaire du Diplôme supérieur du notariat). Je suis rentrée de congé maternité en septembre après avoir pris 5 mois de congé parental (pb de crèche et de santé pour moi). A mon retour, mon patron a refusé de me rendre mon poste et m'a mise à un poste de secrétaire pour remplacer la secrétaire en arrêt maladie. Aujourd'hui elle n'est pas revenue et ça fait 4 mois que cela dure. Il m'a proposé une rupture conventionnelle car il veut que je parte. J'ai refusé. Il me demande donc à partir de ce jour de rester jusque 19h00 au lieu de 18h00. Je souhaite savoir si je dispose d'un délai de préavis pour m'organiser avec la nounou.. ou si je dois immédiatement adopter ces nouveaux horaires...

Je ne sais pas si je dois continuer d'accepter cette situation qui ne me convient pas du tout!!

Comment faire pour récupérer mon poste?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **06/01/2015** à **18:46**

Bonjour,

Il faudrait déjà que vous mettiez en demeure l'employeur de reprendre le poste que vous aviez avant le congé maternité...

Un changement d'horaire fait partie du pouvoir de direction de l'employeur à condition qu'il ne soit décidé que dans le seul intérêt de l'entreprise...